

PAR COURRIEL

Québec, le 7 août 2019

Monsieur Denis Coulombe  
Ville de Saguenay  
201, rue Racine Est, C.P. 8060  
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8  
denis.coulombe@ville.saguenay.qc.ca

**Objet : Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrielle-portuaire de Saguenay**

Monsieur Coulombe,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexée à la présente, une question pour laquelle la commission souhaite recevoir une réponse d'ici le **13 août 2019** à midi compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Coulombe, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Annie Cartier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. Lors de la première partie des audiences, le représentant d'Énergir M. Robert Rousseau affirmait : « la première section de 9,2 km et une partie du poste de livraison, ce sont des actifs taxables. Donc on va payer des taxes à la municipalité de Saguenay ».
  - Veuillez préciser l'ensemble des actifs taxables liés à la nouvelle desserte et les revenus municipaux anticipés.
  - Énergir bénéficierait-elle d'un congé de taxes à l'instar de certaines entreprises qui s'installent dans la zone industrialo-portuaire?

